

Avis voté en plénière du 14 mai 2014

L'adaptation de la France au changement climatique mondial

Déclaration du groupe des professions libérales

L'adaptation au changement climatique est devenue un enjeu essentiel. Les phénomènes climatiques extrêmes avec la récurrence de vagues de chaleur et de sécheresse, de précipitations et d'ouragans, impactent la planète toute entière, particulièrement depuis les années 2000 : pertes de récoltes, incendies, inondations, moindres rendements agricoles, baisse de la ressource halieutique mais aussi manque d'eau, allergies, pathologies parfois mortelles, etc. Ces conséquences calamiteuses ne devraient pas connaître de répit compte tenu des prévisions d'ici à la fin du siècle. Tous les acteurs de la société et, plus généralement, l'opinion publique, s'en émeuvent de plus en plus, considérant qu'il s'agit surtout d'un phénomène causé par les activités humaines.

La prise de conscience est réelle, mais la grande question demeure celle de la gestion de l'incertitude, car plus la variabilité climatique est grande, plus l'adaptation au changement climatique est difficile à anticiper. Des erreurs de « mal-adaptation » peuvent donc être commises, il faut savoir arbitrer entre proactivité (anticiper le changement) et réactivité (limiter les impacts négatifs).

La connaissance des impacts locaux liés au changement climatique et aux phénomènes qu'il engendre, est indispensable à la construction d'une stratégie d'adaptation qui a besoin d'informations et de prévisions à maille fine pour être véritablement efficace. Comme est indispensable la communication entre les scientifiques, les concepteurs et décideurs, pour opérer des choix, par exemple en matière d'infrastructures de transport, de génétique, de modification des normes, etc.

L'État intègre de plus en plus l'évolution du climat dans les politiques de prévention des risques. Les collectivités locales et les élus (notamment ceux des zones à risque comme le littoral) améliorent leurs connaissances sur les vulnérabilités, remettent à jour, pour certains, leurs plans d'urbanisme, ou adoptent les politiques d'aménagement du territoire qui s'imposent, mais dont le coût est souvent excessivement lourd à supporter.

Nous regrettons que l'avis aborde peu ou pas l'urbanisme, l'architecture et le logement. En revanche, il souligne à juste titre que les entreprises d'ingénierie et d'assistance à maîtrise d'ouvrages commencent, grâce à des approches transversales, à intégrer par exemple la biodiversité, facteur d'atténuation et d'adaptation. Les donneurs d'ordre doivent les encourager, en inscrivant entre autres cet objectif dans leur cahier des charges avec des moyens adaptés. Des savoir-faire se développent tant au niveau de l'aménagement des villes que de la conception des bâtiments, pour intégrer ces paramètres dans les projets, afin de limiter les risques de sinistralité et garantir une

certaine qualité d'usage. L'assurance est un secteur directement impacté par le changement climatique, au travers de ses coûts humains, sociaux, économiques et financiers, il en est de même pour le secteur de la santé, ce qui justifie une mobilisation générale de tous les professionnels concernés.

Mais comment faire partager la perception des enjeux du changement climatique dans notre société autrement que par une approche réglementaire, normalisatrice, autoritaire? La gestion des incertitudes dans laquelle il va falloir s'inscrire, constitue un changement culturel très profond. Le groupe des professions libérales adhérant aux préconisations de l'avis, l'a voté.